



Administrative Instruction – Instruction administrative

Réf. ICC/AI/2019/006

Date : 28 octobre 2019

RÈGLEMENT DE PROCÉDURE DU COMITÉ CONSULTATIF DE DISCIPLINE

Le Greffier, en accord avec le Président et le Procureur, en vertu des sections 3.2 et 3.3 de la directive de la Présidence ICC/PRES/D/G/2003/01 (« Modalités de promulgation des textes administratifs »), adopte la présente instruction administrative :

Section 1

Objet

L'objet de la présente instruction administrative est de promulguer le Règlement de procédure du Comité consultatif de discipline (« CCD »), tel qu'adopté par le Comité de discipline, et qui figure en annexe.

Section 2

Dispositions finales

La présente instruction administrative entre en vigueur le 28 octobre 2019 et abroge et remplace la circulaire d'information ICC/INF/2007/003.

Le Greffier

Peter Lewis